



125/2019

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **26**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **05/12/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 12 DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

**OBJET : ACQUISITION TERRAIN FOURQUES
CHATEAU D'EAU – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, RUIZ, PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SCIRE (Thuir) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

N.CRUQ (Fourques) à J.L.PUJOL
C.VILA (Oms) à G.CHINAUD
P.XANCHO (Saint Jean Lasseille) à A.PUIG
J.C.BERNADAC (Thuir) à J.M.LAVAIL
A.BOURRAT (Thuir) à N.MON
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
M.LESNE (Tordères) à R.OLIVE
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absents:

BELLEGARDE (Passa)
M.FERRER (Terrats)
P.MAURY (Thuir)
J.AMOUROUX (Tresserre)

Monsieur Raymond LEMORT est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

125/2019

**ACQUISITION TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE A
FOURQUES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2020**

VU les statuts de la Communauté et sa compétence en matière de gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur le territoire intercommunal,

VU les crédits provisionnés au chapitre 21-Compte 2111 du Budget annexe Eau potable

Le Président **PRESENTE** à l'Assemblée les dispositions diverses nécessitant de procéder à l'acquisition de terrain sur la commune de FOURQUES :

La Communauté de Communes des Aspres a finalisé son schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) au mois de juillet 2015., lequel a notamment conclu à la nécessité de renforcer la capacité de stockage du château d'eau de Fourques. L'étude pour la construction d'un réservoir de 1 500 m³ est lancée et a été confiée à ENTECH.

Les diverses prospections réalisées dans les secteurs identifiés et les rencontres avec les différents propriétaires concernés ont abouti à retenir comme seule solution d'implantation possible la parcelle A 1320 appartenant à M. André CABARIBERE.

La surface globale nécessaire pour la construction a été estimée à 2 665m² comprenant les emprises pour le futur ouvrage (2 250m²) ainsi que pour la future voirie d'accès (415m²).

Un accord a été finalisé entre les consorts CABARIBERE et la Communauté de Communes des Aspres à hauteur de 45 300 €, soit environ 17€/m². La Communauté supportera les frais de division et frais notariés.

Le Président **DEMANDE** au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer l'acte notarié à intervenir et toutes pièces afférentes à cette acquisition foncière.

Le Conseil Communautaire,

Ouï l'exposé de son président de séance,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE le Président à signer l'acte d'acquisition à intervenir dans les limites budgétaires fixées telles que :

Budget EAU POTABLE 2020

. Objet : FOURQUES – Construction d'un réservoir d'eau potable.

. Propriété : CABARIBERE : parcelle A1320 – acquisition d'environ 2 665 m²

. **Au prix fixé à 17€/m²**

Soit un prix estimé d'acquisition : 45 300€ (hors frais de notaire)

INDIQUE que l'opération sera inscrite au budget annexe Eau potable 2020 avec report de restes à réaliser de ladite opération non exécutée sur 2019.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, le jour, mois et an que dessus

Le Président,
René OLIVE

